

LETTRE D'INFORMATION

sur le renouvellement du parc éolien
de Criel Énergies (76)



Janvier 2026

En ce début d'année, le Groupe VALOREM vous présente ses **meilleurs vœux pour 2026**. Cette 6^e lettre vous informe d'une **étape majeure du projet** de renouvellement du parc éolien de Criel Énergies, à l'étude depuis 2024 sur les communes de Criel-sur-Mer et Saint-Martin-le-Gaillard : **VALOREM a déposé la demande d'autorisation environnementale de renouvellement du parc auprès des services instructeurs de la préfecture de Normandie en octobre dernier.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture et vous tiendrons informés de la suite du projet.

À très bientôt !

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

Octobre 2025

Demande d'autorisation environnementale déposée en préfecture

Qu'est-ce qu'une demande de compléments ?

Après le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale, les services instructeurs peuvent solliciter des **informations complémentaires** afin de préciser certains points du projet.

4^e trimestre 2025

Demande de compléments

2026

Instruction par les services de l'État et **enquête publique** menée en parallèle

Qu'est-ce qu'une Enquête Publique ?

Organisée par la préfecture, l'enquête publique dure au moins 30 jours. Les **habitants des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet** sont invités à consulter le dossier, formuler des questions/observations et donner leur avis.

Un commissaire enquêteur recueille ces éléments puis rédige un rapport et un avis transmis à l'État.

2027

Décision du Préfet de Normandie

SYNTHÈSE DU RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT (RNT)

Au titre du Code de l'Environnement, un parc éolien est identifié comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et nécessite une étude d'impact, incluse dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Voici les **principales conclusions du Résumé Non Technique de l'étude d'impact** du projet de renouvellement du parc éolien de Criel Énergies.

Les atouts du projet

- Production d'électricité décarbonée multipliée par 2,7, avec le même nombre d'éoliennes
- Absence d'enjeux majeurs liés à la biodiversité (éoliennes davantage éloignées de la Vallée de l'Yères)
- Bonne intégration paysagère avec une géométrie lisible de 2 lignes de 2 éoliennes
- Co-existence du projet éolien avec la future ligne HT RTE 400 kVA reliant Penly à Amiens
- Prise en compte des enjeux de ruissellement et d'érosion de la zone
- Environnement sonore réduit du fait des nouvelles technologies d'éoliennes



Les conclusions des bureaux d'études



L'étude de la faune et de la flore, réalisée par Alise Environnement, a identifié **des enjeux globalement modérés, et plus marqués au nord** de la zone potentielle étudiée à proximité des haies et du Bois de Béclondes.



L'étude paysagère, réalisée par Énergie et Territoires Développement, a identifié une **sensibilité paysagère modérée à forte** sur les lieux de vie de l'aire d'étude paysagère.



L'étude acoustique, réalisée par Delhom acoustique, a identifié une **sensibilité sur les zones d'habitation les plus proches**, situées à 800 m des éoliennes.

La loi française est extrêmement ferme et **respectueuse des riverains des parcs éoliens**.

- Elle impose un **éloignement minimal de 500 m** entre les habitations et les éoliennes.
- Au niveau des maisons les plus proches, l'**émergence sonore** générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des éoliennes).
- Après la mise en service du parc éolien, une **campagne de mesures acoustiques** permet de vérifier le respect de cette réglementation, et, si besoin, d'adapter le fonctionnement des éoliennes.

Par ailleurs, les **nouvelles technologies d'éoliennes** disponibles sur le marché et éprouvées par le secteur éolien permettent d'**améliorer le confort acoustique** des riverains :

- Une **technologie hydraulique et non mécanique**.
- Des **engrenages plus silencieux et une isolation renforcée de la nacelle** au niveau de la machinerie du moyeu qui convertit l'énergie mécanique en énergie électrique.
- **Les pales ont une forme aérodynamique et sont équipées de peignes** réduisant les turbulences qui se forment derrière la pale (technologie inspirée des ailes des hiboux, capables de voler en silence).
- Les **modes de fonctionnement réduit** des éoliennes sont activés en fonction de la vitesse et de l'orientation du vent.



Principales conclusions

- **Milieux physique et humain** : grâce aux **mesures d'évitement et de réduction**, les impacts résiduels sont considérés comme nuls à faibles, avec même des **impacts positifs pour la gestion des eaux de ruissellement**.
- **Paysage** : les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement aboutissent à des **impacts modérés à faibles** : plantation de rideaux d'arbres, contournement chemin de randonnée pendant le chantier, participation

à la restauration du patrimoine classé local, etc.

- **Faune et flore** : l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prescrites, pendant le chantier et en phase d'exploitation avec notamment un **bridage adapté pour les chauves-souris**, permettent de conclure à des **impacts résiduels négligeables** pour l'ensemble des espèces naturelles et des habitats écologiques.

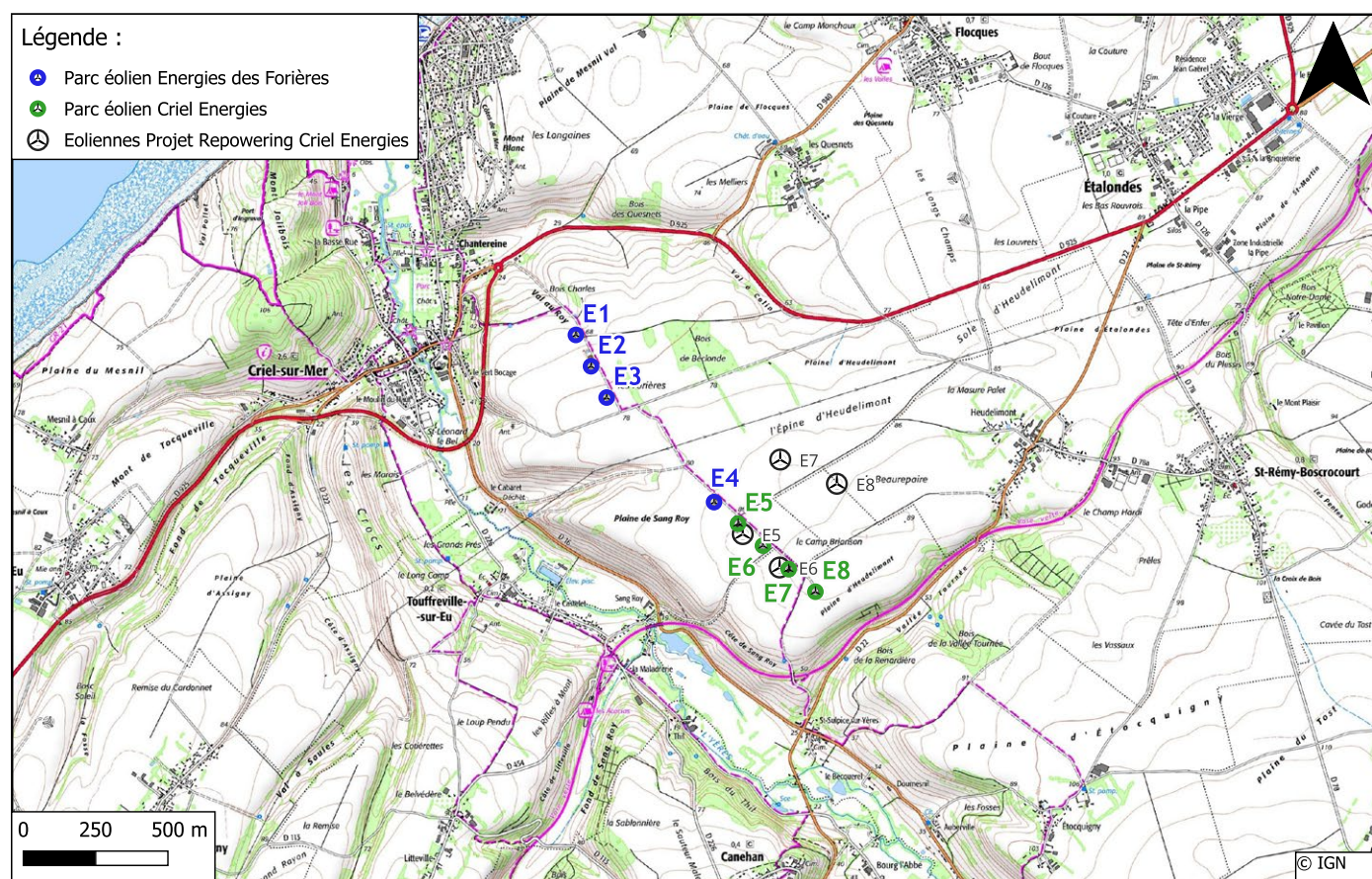
Pour retrouver toutes les conclusions du Résumé Non Technique, rendez-vous sur le site internet dédié au projet :



Parc-eolien-criel-energies.fr

LA NOUVELLE IMPLANTATION DES ÉOLIENNES DE CRIEL ÉNERGIES

Les études de faisabilité ont permis de déterminer les caractéristiques du nouveau parc (nombre d'éoliennes, localisation et dimensions), en intégrant les différentes spécificités du territoire.



CHIFFRES CLÉS



4 ÉOLIENNES VESTAS
DE 4,5 MW MAXIMUM

2 éoliennes à Criel-sur-Mer
2 éoliennes à St-Martin-le-Gaillard



+45 m

165 mètres
EN BOUT DE PALE



x 3

18 MW
PUISSANCE INSTALLÉE



x2,7

47,7 GWh/an
PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ



9 800 foyers
ALIMENTÉS
EN ÉLECTRICITÉ*



30 600 €/an
TAXES PERCUES
PAR LES 2 COMMUNES

*Chiffres CRE



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Depuis janvier 2024, VALOREM mène une démarche de concertation autour du projet de renouvellement du parc éolien avec pour objectifs :



- Sonder l'opinion locale
- Informer l'ensemble de la population sur le projet à l'étude
- Co-construire le projet selon les attentes des acteurs locaux
- Définir communément les mesures d'accompagnement
- Bâtir un projet dans l'intérêt général

8 façons d'échanger avec le territoire !

Une visite de parc éolien

Un comité de projet avec les communes dans un rayon de 6 km

5 ateliers de partage

Un porte à porte
Un site internet

6 lettres d'Information

Une bourse aux arbres

Un financement participatif qui a mobilisé 160 épargnants



Succès de la bourse aux arbres de novembre dernier

Les 8 et 9 novembre 2025, une bourse aux arbres a été proposée aux riverains des communes d'implantation et d'accès. Outre le fait de **contribuer à entretenir la ceinture fruitière des habitations**, cette mesure d'accompagnement du projet **favorise la biodiversité** et notamment les chauve-souris qui se nourrissent de fruits.

VALOREM remercie la mairie de Criel-sur-Mer pour la mise à disposition du **Manoir de Briançon**.

Ce fut un moment de partage et d'échanges où les fruitiers préalablement réservés ont été remis à **plus de 300 foyers**, des variétés locales fournies par le pépiniériste **PJP DUMONT**.

Les équipes d'insertion professionnelle de l'**ESTRAN** ont réalisé des animations et apporté des conseils sur **la plantation et l'entretien des arbres**. Ils ont également assuré des plantations au domicile de **53 riverains**, une démarche très appréciée !



P.J.P DUMONT



ESTRAN

Préservation et étude du littoral, éducation à l'environnement et au développement durable, réinsertion sociale

À NOTER À VOTRE AGENDA !

VALOREM organise une **visite du parc de Criel Énergies le vendredi 22 mai 2026**. Une ascension dans une éolienne sera possible sur rendez-vous en contactant dès à présent la cheffe de projets.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire !

Audrey GOMES, cheffe de projets
25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens
06 21 61 64 66
audrey.gomes@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com



VALOREM

Distribution sur les communes de Criel-sur-Mer, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Rémy-Boscrocourt, Touffreville-sur-Eu, Canehan, Étalondes, Flocques
Impressions : SYD